

JAZZ BAND COURCELLE

Conditions de monte 2012

au Haras des Princes

IAF : 172,41 € a la reservation + 535 € ttc au 01/10 GPV

autre centre :

IART : 354,97 € ttc a la reservation + 535 ttc au 01/10 GPV

Conditions particulières et de reports

Le livret de la jument doit être présenté au premier saut, les vaccinations (tétanos, grippe) devront être à jour.

Les frais de pension, de mise en place, d'analyse, de suivi gynécologique et de transport de doses sont à la charge de l'acheteur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé en double exemplaire.

Les documents de déclarations de naissances ne parviendront aux propriétaires qu'après réception et encaissement des montants dus.

Contrat

Je soussigné(e)(nom , prénom).....

Demeurant.....

Téléphone.....

E-MAIL

Déclare souscrire une saillie de JAZZ BAND COURCELLE pour la saison 2012, aux conditions ci-dessus pour ma jument (nom) :SIRE :

Qui sera inséminée : Au Haras des Princes

Au centre de

Adresse

Code postal

Tel.....

Fait ale

Signature de l'acheteur

(précédée de la mention lu et approuve)

Signature du vendeur